



Etat des lieux et point sur l'activité du Groupe

Corporate : réduction de la dette, réorganisation interne pour mutualiser les coûts et les ressources

A l'ouverture de la procédure de redressement judiciaire en janvier dernier, le groupe a déclaré auprès du mandataire judiciaire des dettes pour un montant total de 103 M€ dont 63 M€ de dettes intra-groupe.

Les 40 M€ de dettes hors-groupe ont été ramenées à 30,5 M€ suite à :

- La compensation en actions Europlasma d'une créance obligataire (cf communiqué du 08/08/2019) ;
- Un accord avec le Crédit Agricole pour le réaménagement d'un prêt immobilier souscrit par la SC Immobilière de Gazéification.

Ces 30,5 M€ de dettes hors groupe restantes se composent de :

- 21,1M€ = prêt lié à la construction de l'usine CHO Morcenx. Des discussions sont en cours avec le créancier (Gottex Real Asset Fund) pour le réaménagement de la dette ;
- 0,3 M€ = dans le cadre de l'accord avec le Crédit Agricole ci-dessus mentionné, à régler dans les 3 mois suivant l'adoption du plan de continuation.
- 9,1 M€ = correspondant aux autres dettes pour lesquelles un aménagement a été négocié avec l'ensemble des créanciers selon 3 options, à savoir :
 - o 0,5 M€ : règlement immédiat à la validation du plan de continuation ;
 - o 1,5 M€ : règlement à hauteur de 15% de la créance avec abandon du solde (soit 1,2 M€);
 - o 7,1 M€ : règlement à hauteur de 100% en 9 annuités à la date d'anniversaire du plan de continuation à compter de 2020.

En concertation avec les équipes, une réorganisation interne est en cours de finalisation pour un déploiement en septembre. Celle-ci a pour objectif principal de rationaliser les moyens et les ressources internes en décloisonnant les organisations et de mutualiser les coûts avec notamment la mise en place d'une politique des achats pour le Groupe.

Traitement de l'amiante : constatation d'un surplus du stock de déchets d'amiante, priorité sur la remise en état du site

Suite à un état de lieux du site Inertam, il a été constaté un surplus de stock de déchets d'amiante supérieur à 1 200 tonnes. Le stock de déchets d'amiante est ainsi évalué à plus de 9 400 tonnes contre 8200 tonnes déclarées, ce qui génèrera un ajustement des charges d'Inertam estimé à ce jour à hauteur de 2,2 M€ sur l'exercice clos au 31/12/2018.

Des concertations ont été entamées avec les autorités pour traiter ce sujet ; les premiers échanges ont été très constructifs et ont permis de mettre la situation sous contrôle et de planifier la suite des opérations de manière efficace et robuste.

Par ailleurs, l'évolution de la nature des déchets à traiter a engendré de sérieux problèmes d'empoussièrement de la zone confinée, dont la résolution nécessite quelques réaménagements de cette zone de préparation de charge.

Les équipes sont mobilisées pour remettre à niveau l'outil de production et les premiers travaux porteront sur :

- La mise en sécurité et l'optimisation de la zone de préparation de charge ;
- La mise en place d'un équipement de diminution des rejets d'oxydes d'azote (DÉNOx) sur le traitement des fumées.

Au redémarrage de l'usine, planifiée au premier semestre 2020, la disponibilité de l'installation devrait significativement augmenter et ainsi permettre d'accroître les cadences de production, ce qui devrait se traduire par une baisse du coût de revient à la tonne pour le traitement de l'amiante. La priorité sera donnée à la réduction du stock de déchets d'amiante pour assurer la remise en conformité avec l'autorisation d'exploiter du site.

Parallèlement, la mise en place d'un four additionnel est étudiée afin d'augmenter encore davantage la disponibilité de l'usine et donc sa capacité de production.

Energies renouvelables : réflexion stratégique en cours

Les investissements prévus dans le cadre du plan d'optimisation de la centrale CHO Morcenx ne permettront pas d'atteindre la puissance attendue de 10 MW électriques. A l'aune de ce constat, la centrale est maintenue à l'arrêt afin de mener une réflexion pour déterminer les mesures à entreprendre en matière de reconfiguration et d'amélioration afin de disposer d'un outil de production économiquement viable. Cette analyse devrait se terminer à l'automne ; les travaux de réaménagement seront entrepris rapidement ensuite, et le redémarrage de l'installation devrait intervenir en 2020.

Le développement des différents projets (CHO Tiper, CHO Locminé...) reste suspendu le temps de redéfinir le projet industriel et d'évaluer leur pertinence dans la nouvelle stratégie du Groupe.

Par ailleurs, suite à la remise en question par la Communauté de Communes de St Méen-Montauban des orientations stratégiques de la zone industrielle qui devait accueillir la centrale CHO Brocéliande, ce projet est abandonné.

Partenariats : des discussions en cours

Des discussions sont en cours en vue de finaliser un ou plusieurs partenariats industriels. Les signatures de tels accords feront l'objet de communiqués de presse.

Prochain RDV : Assemblée Générale des actionnaires le 20 août à 14H00 à Pessac (33)

La société rappelle à ses actionnaires que l'information officielle concernant le Groupe est celle transmise par voie de communiqué de presse et par la Direction Générale d'Europlasma.

A propos d'EUROPLASMA

Au cœur des problématiques environnementales, EUROPLASMA conçoit et développe des solutions plasma innovantes destinées à la production d'énergies renouvelables et à la valorisation des déchets dangereux ainsi qu'à des applications sur-mesure pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext GROWTH™, (FR0000044810-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations: www.europlasma.com.

Contact :

Anne BORDERES – Chargée de communication

Tel: + 33 (0) 556 497 000 contactbourse@europlasma.com

Avertissement important

Ce communiqué contient des informations et déclarations de nature prévisionnelle basées sur les meilleures estimations de la Direction à la date de leur publication. Ces informations sont soumises par nature à des risques et incertitudes difficilement prévisibles et généralement en dehors du champ d'action du Groupe.

Les performances futures du Groupe peuvent en conséquence différer sensiblement des informations prospectives communiquées et le Groupe ne peut prendre aucun engagement quant à la réalisation de ces éléments prévisionnels.